



CHARTRE DE L'ÉCOLE DE GOLF D'ÉTRETAT

Les missions de l'école de golf :

- Educative : comportement individuel, intégration au groupe, accès à l'autonomie, respect des autres, du parcours, des installations.
- Technique : apprentissage des gestes, des aspects stratégiques, gestion de l'effort, connaissance des règles, de l'étiquette.
-

Les objectifs de l'école de golf :

- Faire découvrir et aimer le golf
- Donner envie d'apprendre et de progresser.
- Initier et préparer à la compétition sportive.

L'école de golf est ouverte jusqu'à la catégorie « cadet » (18 ans), aux enfants scolarisés dans le primaire ou le secondaire fournissant le **certificat médical** d'aptitude à la pratique du golf joint à la feuille d'inscription, la cotisation devra être réglée à chaque début de saison sportive.

La durée des cours correspond au calendrier scolaire de l'Education Nationale, hors vacances. L'école est gérée par la commission jeunes du golf d'Étretat et par le secrétariat. La formation est dispensée par un moniteur diplômé et des bénévoles membres du golf d'Étretat. Pour l'encadrement des séances d'initiation, le moniteur peut être assisté par un ou plusieurs bénévoles ou élèves expérimentés.

La cotisation à l'école de golf couvre :

- 1 h à 3 h de cours minimum par semaine, hors vacances.
- L'adhésion à l'association sportive.
- Un prêt de matériel.
- Balles de practice sous contrôle du moniteur pendant les cours.
- L'accès au parcours 18 trous durant les heures de cours pour les enfants jugés d'un niveau suffisant, les compétitions sur place organisées spécifiquement en direction des jeunes, l'accès au parcours 18 trous pour les jeunes classés et autonomes.

Association sportive du Golf d'Étretat

Route du Havre 76 790 ÉTRETAT

Accueil : 02 35 27 04 89 - Restaurant : 02 35 27 04 56

golf.d.etretat@wanadoo.fr - www.golfetretat.com

SIRET : 781023510000014 - APE : 9312Z - TVA : FR40781023510



ASSURANCES

Le paragraphe « Votre Licence Assurance » de la lettre de la Fédération qui accompagne la remise de la licence mentionne les conditions et limites de cette assurance. Il revient aux parents d'apprécier à leur convenance la couverture des accidents pouvant survenir à leur enfant en fonction des assurances dont ils disposent par ailleurs.

DEPLACEMENTS

Certains jeunes seront susceptibles d'être sélectionnés (et de ce fait inscrits et informés) par le moniteur pour participer à différentes compétitions (département, ligue ou nationales).

Le transport des enfants est théoriquement assuré par les parents.

Le transport, dans certains cas, peut être également assuré par les bénévoles de l'école de golf, les parents devront alors signer une décharge.

Sur certaines compétitions, notamment celles d'équipe ou les jeunes représentent le golf d'Étretat, une prise en charge totale ou partielle financière est prévue par le golf d'Étretat. Les jeunes concernés seront naturellement informés dès que les calendriers des compétitions seront établis.

ENGAGEMENTS DE L'ENFANT ET DES PARENTS

- Les enfants doivent **respecter les horaires** de cours.
- **Prévenir** pour toute absence.
- **Se présenter au secrétariat du golf** et signaler leur présence.
- **Prendre connaissance des animations, compétitions et autres informations qui les concernent sur le calendrier et sur le tableau d'affichage situé au secrétariat du golf.**
- Les cours ont lieu, même en cas de mauvais temps.
- **Correction** : avoir un comportement qui ne nuise ni à la sécurité, ni au bon fonctionnement des séances, ni aux activités golfigues des joueurs du club. De plus, les enfants respecteront le matériel prêté, le parcours et les espaces mis à leur disposition. Tout enfant qui ne respectera pas ces conditions pourra être sanctionné par les professeurs ou le responsable de l'école de golf.
- A la fin des cours, les enfants **attendent dans l'enceinte du golf** la personne qui doit venir les chercher.
- **Après les compétitions et en attendant la remise des prix, le comportement des enfants doit respecter l'étiquette (afin de ne pas gêner les joueurs encore en compétition notamment à l'arrivée du trou numéro 18) et le règlement intérieur du club house.**

Association sportive du Golf d'Étretat

Route du Havre 76 790 ETRETAT

Accueil : 02 35 27 04 89 – Restaurant : 02 35 27 04 56

golf.d.etretat@wanadoo.fr - www.golfetretat.com

SIRET : 781023510000014 - APE : 9312Z - TVA : FR40781023510



Golf d'Étretat

GOLF SPORTIF – CRITERES DE SELECTION

Pour prétendre faire partie de l'équipe jeune qui représente le club, le joueur doit :

- réaliser un maximum de compétitions de club
- avoir un comportement irréprochable dans l'enceinte du golf
- s'impliquer dans son entraînement et développer un esprit d'équipe.

Les jeunes représentants le club seront pris en charge par l'association pour les déplacements de plus d'une journée et pourront bénéficier des activités annexes mises en place (découvertes sportives, préparation physique, accompagnement spécifique).

Pour information : les enfants peuvent venir s'entraîner au golf en dehors des heures de l'école, durant l'année scolaire, sous les conditions suivantes :

- Les jetons de practice sont fournis.
- Les jeunes qui ne sont pas autonomes **doivent être accompagnés d'un adulte.**
- Les jeunes classés ont accès au parcours, et doivent passer par le secrétariat du golf pour réserver leur départ.
- Les jeunes non classés ont la possibilité de jouer sur le parcours, mais ils devront **impérativement être accompagnés** par un joueur confirmé adulte ou l'un des responsables de l'école de golf et réserver un départ.

L'étiquette devra être respectée.

Aucun fait de triche durant une compétition, de mauvais comportement, de non respect des autres jeunes ne sera toléré.

Les sanctions : il y aura toujours un avertissement préalable à une sanction, celle-ci pouvant aller d'une suspension à l'exclusion totale de l'école de golf. Les parents des enfants concernés seront informés par courrier dès l'avertissement.

Charte approuvée par le comité du golf d'Étretat

SIGNATURES

Responsable école de Golf

Enfant

Parents

Association sportive du Golf d'Étretat

Route du Havre 76 790 ETRETAT

Accueil : 02 35 27 04 89 – Restaurant : 02 35 27 04 56

golf.d.etretat@wanadoo.fr - www.golfetretat.com

SIRET : 781023510000014 - APE : 9312Z - TVA : FR40781023510